

Dispositif taxis pour compenser la hausse du coût de carburant

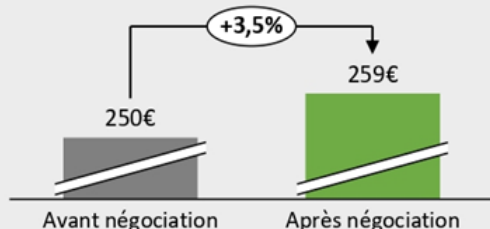
Mars 2022

1 Hausse du Chiffre d'Affaire d'environ +10€/jour

Courses standards : +3,5% de hausse supplémentaire

(exemple : recette moyenne 250€)

env. +9€/jour de CA



Négocié avec les ministères des Transports et des Finances :

- Revalorisation exceptionnelle de +3,5%, en plus des 2%
- Hausse durable plus favorable qu'une aide ponctuelle

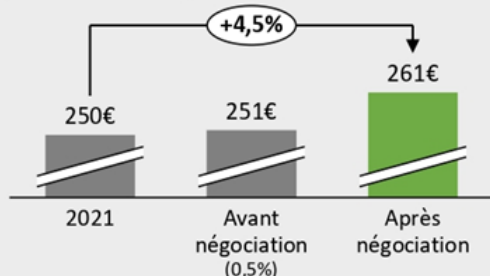
Prochaine étape :

- Publication de l'arrêté national dans les meilleurs délais

Courses conventionnées : +4,5% de Chiffre d'Affaire après remises

(exemple : recette moyenne 250€)

env. +11€/jour de CA



- Pour 70 départements : +4,5% de CA

- Pour 31 départements : +4% de CA (car hausse de la dépense >6% entre 2018 et 2021)

Détail des négociations avec la CNAM :

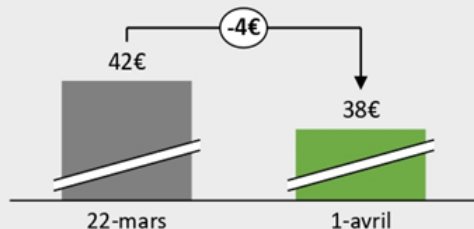
- Répercuter de l'intégralité de la hausse exceptionnelle de 3,5%
- Neutralisation de la hausse exceptionnelle de 3,5% des tarifs dans les clauses de revoyure en 2023
- Neutralisation partielle de la clause de revoyure 2022 sur la hausse initiale de 2% (hausse de 1% de CA au lieu de 0,5%)

2 Economie carburant d'environ 4€/jour

-0,18€/l à partir du 1^{er} Avril

(exemple : consommation de 20l de Diesel pour 1 journée de 250-300km; 2,09€/l au 24/03 selon Carbu.fr)

Économie de 4€/jour



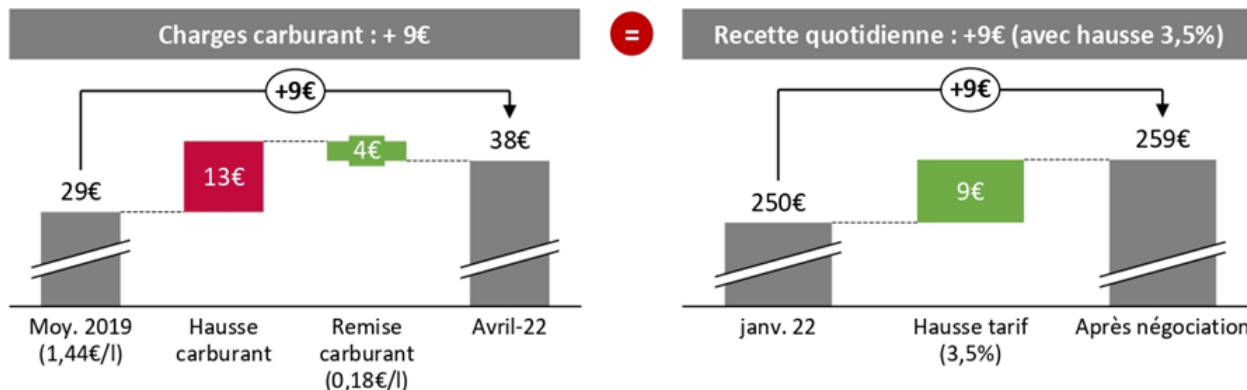
Négocié avec le Ministère : acompte de 25% sur la TICPE 2022 versé en même temps que le remboursement au titre de 2021

Autres demandes non retenues par le ministère car non applicable en urgence :

- Hausse du remboursement de la TICPE : les taxis bénéficient déjà du montant maximum autorisé par la réglementation Européenne
- TVA : hors délais (calendrier électoral et temps législatif)

Sur 1 journée de travail, le dispositif d'accompagnement compense la hausse du carburant par rapport à 2019

(exemple : consommation de 20l de Diesel pour 1 journée de 250-300km, 2,09€/l au 24/03 selon Carbu.fr)



FLASH INFO UNT 30 Mars 2022